

COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHEID
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Séance du 14 septembre 2022

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre
MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins
M. Alain Weber, secrétaire

Absent excusé: /

OBJET: Règlement de circulation temporaire, Michelau

Le collège échevinal décide unanimement de modifier temporairement le règlement de circulation de la commune pour des travaux à l'adresse 4 Am Wangert, L-9171 Michelau. La circulation dans la rue « Am Wangert » à Michelau est interdite pour la durée des travaux le 28 septembre 2022.

La circulation sera réglée conformément à l'article 102 modifié de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques par la signalisation « Circulation interdite dans les deux sens » (C,2).